

Les décisions

- Approbation de l'ARTT
- Volet recherche du contrat
- Questions financières : compte financier 2001 ; subventions aux associations ; admission en non valeur
- Transfert de poste
- Créations de diplômes

ARTT

Après avoir observé une minute de silence à la mémoire de Bernard Houriez - membre du conseil - décédé récemment, et approuvé à l'unanimité le compte rendu du conseil du 28 février, J.P. Bricout présente avec clarté et précision le projet d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) qui concernent les IATOSS. La proposition (ci-dessous) a été adoptée à l'unanimité le 4 mars par la commission paritaire d'établissement (CPE).

La proposition

- Maintien du temps de travail effectif journalier (hors pause) à 7h30 et octroi compensateur de 10 jours ARTT (proratisés à 7 jours pour 2001-2002).
- Temps de travail hebdomadaire à 37h à compter du 1^{er} septembre 2002 (1 journée par semaine à 7h).
- Organisation des congés :
 - 35 jours fixes aux périodes de fermeture de l'université : 4 semaines de vacances d'été, 1 semaine de vacances à Noël, 1 semaine de vacances d'hiver et 1 semaine de vacances de printemps ;
 - 25 jours mobiles en dehors des pics d'activités (accord du chef de service).
- Fonctionnement des services de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi (sauf sujétions particulières).
- Aménagement du temps de travail par service : se négocie dans les services.

Le débat

P. Level parle tout d'abord d'une avancée sociale pour les IATOSS mais regrette que le ministère n'ait pas pu accompagner l'ARTT par des créations de postes, comme c'était initialement prévu. De ce fait deux options étaient à envisager : soit offrir un maximum de services lorsque l'université est ouverte ce qui entraîne 7 semaines de fermeture par an (4 en été, 1 à Noël, 1 aux vacances d'hiver et 1 aux vacances de printemps), soit réduire l'offre de services durant toute l'année et ne pas fermer l'université. C'est la première option qui a été retenue et approuvée par la CPE, où sont invités tous les directeurs de composantes.

N. Malvache voit dans ce projet une avancée sociale dont il se réjouit mais une application loupée car les fermetures seront préjudiciables pour les travaux des chercheurs et pour l'image de l'université en France et à l'étranger.

V. Poirriez rappelle que la qualité des formations repose sur la qualité de la recherche et demande des aménagements qui permettront de laisser les laboratoires ouverts.

V. Morgand et C. Camion souhaitent plus de souplesse, notamment pour la semaine de vacances d'hiver.

H. Gaudier parle d'un "affichage" préjudiciable vis-à-vis du ministère, des universités et des étudiants étrangers, des usagers de la formation continue et des chercheurs. Il plaide pour la non-fermeture avec un service réduit.

S. Hirschi et M. Gazalet demandent également plus de souplesse.

C. Delebarre appelle à plus de vigilance à l'international et pour la recherche.

M. Ourak propose de séparer pédagogie et recherche et J.P. Bricout envisage de "revoir la copie" pour les semaines d'hiver et de printemps.

P. Level soumet l'idée d'appliquer le projet ARTT à tous les services, hors recherche.

F. Morel objecte que le projet de texte étant le résultat d'une négociation, il doit être soumis sans amendement.

Le projet "ARTT" est approuvé par le conseil par 20 voix pour, 1 abstention, 5 voix contre ; 3 conseillers présents ou représentés n'ont pas pris part au vote.

Volet recherche du contrat

C. Delebarre présente l'état d'avancement du volet recherche dans le cadre du projet du contrat d'établissement.

La Mission Scientifique Universitaire est venue à Valenciennes le 22 janvier 2002. Les sciences pour l'ingénieur et les STIC sont reconnues comme pôle fort, les autres pôles de l'Université restant fragiles. M. Mela, Chef de la MSU, préconise des actions énergiques pour renforcer l'attractivité de l'UVHC dans les quatre années à venir qui seront décisives. En effet, l'UVHC va être confrontée à une offre massive de postes dans les Universités parisiennes, en raison d'un grand nombre de départs en retraite.

L'évaluation des laboratoires CNRS est très positive.

Le LME s'approche d'une reconnaissance du CNRS. Cependant, l'activité de Jean-Pierre PAIN est trop récente pour donner lieu à la constitution d'un laboratoire. M. PAIN est invité à monter un dossier "jeune équipe".

L'Ecole doctorale est bien évaluée. Les allocations de recherche sont au nombre de 12 sur 36 thèses soutenues, ce qui reste dans la moyenne nationale.

Le domaine des sciences humaines et sociales est à surveiller de très près.

Pour les sciences juridiques, l'évaluation pose quelques difficultés. Il convient de maintenir l'IDP mais d'y développer des synergies et des transversalités. A cet effet, la création du groupe AGMEN en tant que jeune équipe pourra être bénéfique. La composition de l'IDP pourrait ainsi être la suivante :

- AGMEN, centre de recherches juridiques et politiques ;

- ERUDI : Equipe de Recherche Universitaire sur le Développement et l'Industrie ;

- Groupe de droit privé général :

- droit bancaire,
- droit du patrimoine,
- droit social,
- droit privé des nouvelles technologies,
- droit de la famille.

- Le Pôle Economie Solidaire ;

- Le LARIME : Laboratoire d'Analyse et de Recherche Interdisciplinaire en Management des Entreprises.

D'autres groupes pourront éventuellement se structurer dans l'IDP.

Enfin, la MSU préconise une fusion du LAMATH et du MACS.

Questions financières

1 - Compte financier 2001

P. Dulion présente le compte financier 2001 de l'université. L'exécution de l'exercice 2001 ayant eu lieu en francs, le compte financier a lui aussi été établi en francs.

Les recettes

L'origine des recettes : la totalité des recettes s'élève à 226 832 KF (hors amortissements et provisions) : 50% proviennent de l'Etat, 26% des ressources propres (droits, frais de dossiers, prestations de formation continue et prestations internes) et 18% des ressources affectées. Les recettes en provenance de la région et des autres collectivités représentent 6% du total.

La répartition des recettes totales : le total des recettes avec amortissements et provisions s'élève à 233 325 KF. Les subventions d'équipement représentent 75 381 KF dans lesquelles sont incluses les subventions liées aux constructions. Les ventes de prestations de service (surtout des droits et frais de dossiers de la formation continue) s'élèvent à 27 275 KF, les subventions d'exploitation représentent 103 681 KF où l'Etat participe à hauteur de 65%, les produits de gestion courante (essentiellement de la facturation interne) s'élèvent à 15 849 KF et enfin les produits financiers et autres représentent 11 139 KF.

Les recettes de la formation continue : globalement, les recettes de la formation continue sont en baisse (10%). Cette baisse concerne toutes les composantes sauf l'IPAG et la FLLASH. En ce qui concerne la répartition, le CEPPEP représente 43% des recettes de la formation continue, l'IUT 34,10%, l'ISTV 11,95% et l'ISIV 7,65%.

Les recettes de taxe d'apprentissage : ces recettes s'élèvent à 6 700 KF et sont en forte augmentation (+ 33 % par rapport à 1998). L'IUT et l'ISTV représentent 65%.

Les dépenses

Les dépenses par nature, hors amortissements et provisions, représentent un montant de 232 573 KF. Les investissements s'élèvent à 90 735 KF dont 52 357 KF pour les constructions. Les achats, 17 081 KF, correspondent aux fluides, aux fournitures administratives et aux achats de petits matériels. Les services extérieurs, 37 541 KF, concernent principalement les travaux de maintenance, les travaux d'entretien, les abonnements et les achats de livres, voyages, frais de déplacement et réceptions. Les impôts et taxes sur les salaires, représentent 2 850 KF. Les charges de personnel à hauteur de 60 339 KF représentent 26% de la totalité des dépenses par nature. Enfin, les autres charges à hauteur de 24 027 KF correspondent aux chapitres 65, 66, 67 et comprennent principalement les factures internes (11 053 KF) et les participations forfaitaires (5 184 KF).

Ventilation et évolution des frais de personnel : après une stagnation sur les trois dernières années entre 1998 et 2000, les frais de personnel, ont augmenté en 2001 d'environ 4,5%. La hausse concerne le poste contractuel qui est passé de 23 520 KF en 2000 à 25 266 KF en 2001.

2 - Evolution du fonds de roulement

Après une hausse entre 1998 et 2000, légère baisse en 2001.

Evolution du résultat de fonctionnement : Le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2001 s'élève à 15 699 695 F, pour un résultat global de 2001, en tenant compte du déficit d'investissement, à hauteur de 550 000 F.

Evolution des réserves disponibles : les réserves disponibles passent de 81 688 516 F en 2000 à 82 237 296 F en 2001. Ces réserves correspondent à des montants bruts. Afin de faire une analyse plus fine, il faudrait tenir compte des constructions pour lesquels des montants de recette assez importants ont été perçus sur les exercices précédents et dont les dépenses n'auront lieu que sur l'exercice 2002. Cela correspond également à des opérations de grosse maintenance qui vont avoir lieu sur les exercices 2002 et 2003 pour lesquels un prélèvement sur les réserves est prévu.

Pour certaines baisses, G. Dechy et C. Camion indiquent que des recettes n'ont pas pu être enregistrées.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

3 - Propositions d'affectations des résultats 2001

Les propositions d'affectations des résultats 2001 par composante présentées par P. Dulion sont approuvées à l'unanimité.

4 - Subventions aux associations étudiantes

Les composantes suivantes proposent des subventions d'un montant global de :

909	ENSIMEV	550 € (pour l'association VALMEV)
912	IAE	330 € (30 € pour le DESS GDP et 300 € pour l'IUP)

En outre une subvention de 600 € pour permettre la constitution d'un annuaire des anciens a été proposée à l'association DESS DAEI sur le budget du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Ces propositions de subvention sont approuvées à l'unanimité.

Par contre un avis défavorable a été émis aux associations étudiantes IUT OGP Cambrai, TC Musique de l'IUT et pour le projet de Sandy Mascart.

5 - Admission en non-valeur

P. Dulion précise que le recouvrement de créances concernant la société FORGEVAL, d'un montant de 13 281.36 €, n'aura pas lieu en raison de la liquidation de cette société et constituera une charge pour l'université.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Transfert de poste

P. Level propose de transférer à l'ENSAM (centre ENSAM de Lille) le poste occupé par le professeur Edouard Bridoux (fléchage ENSIMEV), à la demande de ce dernier (qui fut le second président de l'université, directeur de cabinet du ministère des universités, recteur des académies d'Amiens et de Reims, conseiller spécial du Premier ministre, directeur de l'INRETS).

Ce transfert devrait pouvoir être compensé par l'attribution d'un poste de professeur à la rentrée 2003, a précisé la direction des personnels enseignants du ministère.

Cette demande de transfert est approuvée à l'unanimité.

Création de diplômes

P. Level présente la liste des nouveaux diplômes (hors IUP) que l'université propose à l'habilitation (pour la rentrée 2002 ou ultérieurement)

FDEG :

- DEUST Assistant juridique
- Maîtrise de Droit : **mention carrières judiciaires**
- DESS Juriste de banque et d'établissement de crédit
- DESS Fiscaliste international

FSMS :

- Licence STAPS : mention activités physiques adaptées
- DESS Management des entreprises liées aux activités physiques et sportives
- DESS Management des organisations à destination des personnes âgées

IAE :

- DESS Management des équipes et développement des compétences
- DESS Fiscaliste international
- Mastère Sciences de gestion
- Mastère Administration des entreprises
- Mastère Comptabilité, audit financier, fiscalité

ISTV :

- Licence Physique et applications
- Maîtrise Physique et applications
- Maîtrise de Sciences physiques
- Licence Chimie marketing
- DESS Maîtrise de la qualité et des risques dans l'agroalimentaire
- DESS Ingénierie de la conception et de la maintenance des lignes de production agroalimentaire
- DESS Télévision numérique interactive

FLLASH :

- DEUG - Licence LLCE Allemand : **mention économie**
- Maîtrise d'Histoire : **mention unité d'enseignement professionnel**

G. Dechy informe que le nouveau PICS (Programme ingénieurs-cadres supérieurs) permet de financer des formations de niveau 1 et 2 en fonction des projets professionnels des candidats. Il conviendra donc de prévenir le CEPPEP dès que seront connues (même officieusement) les créations habilitées.

F. Morel remarque que seul l'IAE présente des mastères, alors que l'arrêté créant ce diplôme n'a pas encore été publié.

C. Camion répond que, bien évidemment, c'est sous réserve de la parution de l'arrêté.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la liste des demandes de création, hors mastères.

Au cours d'un second vote, le conseil approuve la demande de création de mastères, sous réserve de parution de l'arrêté, à l'unanimité, moins 2 voix contre et 2 abstentions.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Chevalier, Van Ceulebroeck

Collège A : MM. Gaudier, Gazalet, Level, Malvache, Thomas, Tournier

Collège B : Mme Levin,
MM. Desrumaux, Morel, Poirriez, Pommeray

Collège IATOSS : Mme Decneut,
MM. Bury, Duboc

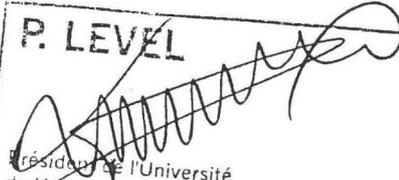
Collège des usagers :

Membres de droit : MM. Darras, Dulion

Membres invités : Mmes Camion, Desanglois, Leriche, Mairesse, Morgand,
MM. Dechy, Delebarre, Herbin, Hirschi, Kabila, Ourak, Romon,
Watelain (représentant M. Pilette)

Ont donné pouvoir : MM. Roger et Szymusiak à M. Chevalier
M. Nicolas à M. Van Ceulebroeck
M. Bricout à M. Level
Mme Ravez et M. Del Campo à M. Morel
Mme Caouder et M. Delhaise à M. Pommeray
Mme Druart et M. Balenghien à Mme Decneut
Mme Cleuet à M. Bury

Excusés : Mmes Egéa, Houssier, MM. Bassinet, Boucher, Legendre,
Guillaume, Nongaillard

P. LEVEL

Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut - Cambrésis